



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Voir dans le document/
See herein
NA
Québec
NA

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Laundry Chemicals Produits chimique pour buanderie	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21C34-198958/A	Date 2021-09-20
Client Reference No. - N° de référence du client 21C34-198958	Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier MTA-0-43254 (225)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-225-16272	
Date of Original Request for Standing Offer 2021-09-13 Date de la demande de l'offre à commandes originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-10-20 Heure Avancée de l'Est HAE	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dubé, Stéphane	Buyer Id - Id de l'acheteur mta225
Telephone No. - N° de téléphone (514) 603-9967 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

MODIFICATION 001

Cette modification est requise pour modifier la demande de proposition comme suit :

- 1- Modifier des clauses;

1 - MODIFICATION

À la section 6.1 - Exigences relatives à la sécurité

SUPPRIMER

Aucune enquête de sécurité n'est requise, car il n'y a pas d'accès à des renseignements ou à des biens sensibles. Le personnel de l'entrepreneur sera escorté dans certaines zones de l'établissement ou du site, au besoin, par le personnel du Service correctionnel du Canada ou par les personnes autorisées par le SCC à le faire en son nom.

Le personnel de l'entrepreneur devra se soumettre à une vérification d'identité/de renseignements par le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) du SCC et devra respecter les exigences de l'établissement en matière de fouille avant d'être admis dans l'établissement/site. Le SCC se réserve le droit de refuser l'accès à tout établissement ou site ou à une partie du site à tout employé de l'entrepreneur, en tout temps.

INSÉRER

Exigences d'accès institutionnel

- 1 Aucune enquête de sécurité n'est exigée, puisqu'il n'y a aucun accès à des renseignements ou biens de nature délicate. Le personnel de l'entrepreneur sera accompagné en tout temps par des membres du personnel du Service correctionnel du Canada ou des personnes autorisées par ce dernier à agir en son nom. Le SCC a élaboré des politiques internes strictes afin de s'assurer que la sécurité des opérations en établissement n'est pas compromise.
- 2 Le personnel de l'entrepreneur doit respecter les exigences de l'établissement en ce qui a trait aux fouilles par le Service correctionnel du Canada avant d'être admis dans l'établissement ou l'unité opérationnelle. Le Service correctionnel du Canada se réserve le droit d'interdire à tout moment l'accès à un établissement ou unité opérationnelle ou une partie de ceux-ci au personnel de l'entrepreneur.

À la section 7.2 Exigences relatives à la sécurité

SUPPRIMER

Aucune enquête de sécurité n'est requise, car il n'y a pas d'accès à des renseignements ou à des biens sensibles. Le personnel de l'entrepreneur sera escorté dans certaines zones de l'établissement ou du site, au besoin, par le personnel du Service correctionnel du Canada ou par les personnes autorisées par le SCC à le faire en son nom.

Le personnel de l'entrepreneur devra se soumettre à une vérification d'identité/de renseignements par le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) du SCC et devra respecter les exigences de l'établissement en matière de fouille avant d'être admis dans l'établissement/site. Le SCC se réserve le droit de refuser l'accès à tout établissement ou site ou à une partie du site à tout employé de l'entrepreneur, en tout temps.

N° de l'invitation - Solicitation No.
21C34-198958/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C34-198958

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
MTA-043254

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA225
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

INSÉRER

Exigences d'accès institutionnel

- 1 Aucune enquête de sécurité n'est exigée, puisqu'il n'y a aucun accès à des renseignements ou biens de nature délicate. Le personnel de l'entrepreneur sera accompagné en tout temps par des membres du personnel du Service correctionnel du Canada ou des personnes autorisées par ce dernier à agir en son nom. Le SCC a élaboré des politiques internes strictes afin de s'assurer que la sécurité des opérations en établissement n'est pas compromise.
- 2 Le personnel de l'entrepreneur doit respecter les exigences de l'établissement en ce qui a trait aux fouilles par le Service correctionnel du Canada avant d'être admis dans l'établissement ou l'unité opérationnelle. Le Service correctionnel du Canada se réserve le droit d'interdire à tout moment l'accès à un établissement ou unité opérationnelle ou une partie de ceux-ci au personnel de l'entrepreneur.

TOUTES AUTRE CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES